

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DES DÉCISIONS  
SÉANCE DU 23 MARS 2017**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux,  
rez de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau

Tél : 01.72.04.64.44

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	38
Absents représentés.....	6
Absents excusés.....	1
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE VING TROIS MARS à, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 17 mars 2017 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### PRÉSENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA, Mme GAMBASIO, M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI (jusqu'au vœu d'urgence), M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI (à partir du vote sur l'urgence du vœu), M. MOKRANI, Méhadée BERNARD adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER (jusqu'au vœu d'urgence), OUDART (jusqu'au vœu), MACEDO, PAURON, KIROUANE, PIERON (jusqu'au point B), M. SEBKHI (à partir du vote sur l'urgence du vœu), Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LEFRANC, MM. VERLIERE, BOUILLAUD, AUBRY (à partir du point A), Mmes POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme SEBAIHI, adjointe au Maire, représentée par M. BELABBAS (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),

Mme VIVIEN, adjointe au Maire, représentée par M. CHIESA,

M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,

M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD,

M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par Mme APPOLAIRE (jusqu'au vote sur l'urgence du vœu),

Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,

Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par Mme PETER (à partir du point A),

Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD (à partir du vœu d'urgence),

Mme ZERNER, conseillère municipale (à partir de la motion) par Mme SPIRO.

#### ABSENTS EXCUSÉS

M. SEBKHI, conseiller municipal, (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),

Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, (à partir de la motion).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

## LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 23 février 2017.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Écologie Les Verts pour la légalisation et l'encadrement de la distribution de cannabis.

(26 voix pour, 3 voix contre : MM. RIEDACKER, AIT AMARA, Mme LESENS, 5 abstentions : Mmes SPIRO, SIZORN, MM. SEBKHI, ALGUL, MARTINEZ et 11 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes OUDART, BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ APPROUVE l'urgence du vœu sur la régularisation des papiers des salariés du Min de Rungis

(35 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**A1/ ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2017 de la commune, tant en fonctionnement qu'en investissement, PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2017, AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 15 535 029 euros destiné à financer le programme d'équipement 2017 retenu par le Conseil municipal et APPROUVE le principe du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy pour la mise en œuvre des missions de service public artistique et culturel.

Pour la section de fonctionnement : (34 voix pour, 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 1 conseiller ne prend part au vote : M. HEFAD)

Pour la section d'investissement : (39 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 1 conseiller ne prend part au vote : M. HEFAD)

**A2/ ADOPTE** le budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2017 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du chauffage urbain 2017.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**A3/ ADOPTE** le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2017.

(35 voix pour et 10 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**A4/ ADOPTE** le budget annexe de l'aide à domicile de l'exercice 2017 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe de l'aide à domicile 2017.

(unanimité)

**A5/ ADOPTE** le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2017.

(unanimité)

**A6/ ADOPTE** le budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2017.

(unanimité)

**A7/ ADOPTE** le budget annexe du cinéma municipal Le Luxy de l'exercice 2017 et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe du cinéma municipal Le Luxy 2017.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**A8/** FIXE comme suit les taux de la fiscalité directe locale :

<u>DESIGNATION DES TAXES</u>	<u>TAUX DEFINITIVEMENT FIXE</u>
------------------------------	---------------------------------

- |  |         |
|--|---------|
| ⇒ Taxe d'habitation.....                           | 20,38 % |
| ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties .....    | 34,07 % |
| ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... | 53,74 % |

(34 voix pour, 10 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 1 conseiller ne prend pas part au vote :M. HEFAD)

**B/** FIXE, pour 2017, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville et PRECISE que pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs triennales seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(22 voix pour, 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, MM. AUBRY, VERLIERE, HEFAD et 16 conseillers ne prennent pas part au vote quant aux associations dont ils sont membres du conseil d'administration : MM. BOUYSSOU, BEAUBILLARD, Mmes PETER, PIERON, ZERNER, M. SEBKHI, Mme MACEDO, MM. MOKRANI, ALGUL, Mmes GAMBASIO, VIVIEN, POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, BAILLON, LE FRANC)

/ APPROUVE le vœu d'urgence sur la régularisation des papiers des salariés du Min de Rungis.

(35 voix pour et 10 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

/ Motion pour la non fermeture du commissariat d'Ivry  
(unanimité)

**1/** APPROUVE le remboursement partiel par l'association Seine-Amont Développement, à hauteur de 17 300 € de l'avance de trésorerie consentie pour 23 805,85 € en 2014 suite à la dissolution de l'Association en date du 15 décembre 2016.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

**2/** APPROUVE le protocole d'accord avec le groupement VEA organisant les modalités de la résiliation du marché relatif aux missions de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du secteur Gagarine-Truillot.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**3/ ABROGE et REMPLACE** la délibération en date du 17 novembre 2016 approuvant l'échange sans soulte entre la Ville et l'OPH, des parcelles cadastrées section F n° 172, d'une superficie de 114 m<sup>2</sup>, et F n° 193 de 106 m<sup>2</sup>, propriétés de l'OPH d'Ivry, et des parcelles communales à régulariser cadastrées section F n°177 et 178, d'une superficie de 140 m<sup>2</sup>, ainsi que la parcelle F n° 195 de 118 m<sup>2</sup>, ainsi que la constitution d'une servitude de cour commune d'une superficie de 333 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section F n°192, au profit de la parcelle cadastrée section F n°194, assiette du Centre Municipal de Santé, ainsi que les servitudes de réseaux nécessaires à l'alimentation de celui-ci, **APPROUVE** l'échange sans soulte entre la Ville et l'OPH, de la parcelle cadastrée section F n° 193 de 106 m<sup>2</sup>, propriété de l'OPH d'Ivry, et des parcelles communales à régulariser cadastrées section F n°177 et 178, d'une superficie de 140 m<sup>2</sup>, ainsi que la parcelle F n° 195 de 118 m<sup>2</sup> et **APPROUVE** la constitution d'une servitude de cour commune d'une superficie de 333 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section F n°192, au profit de la parcelle cadastrée section F n°194, assiette du Centre Municipal de Santé, ainsi que les servitudes de réseaux nécessaires à l'alimentation de celui-ci.

(unanimité)

**4/ ABROGE et REMPLACE** la délibération en date du 17 novembre 2016 approuvant l'acquisition à l'euro symbolique des lots 108 et 313, 111 et 314, et 315, dépendant du secteur A, situé 7 rue Westermeyer, 18 à 26 rue Lénine et 15 à 19 rue Westermeyer, cadastré section C n° 74 et 75 pour respectivement 15 et 8678 m<sup>2</sup>, de l'ensemble immobilier centre commercial « Quais d'Ivry » à Ivry-sur-Seine et **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique des lots 108, 111, 313, 314, 315 et 316, dépendant du secteur A, situé 7 rue Westermeyer, 18 à 26 rue Lénine et 15 à 19 rue Westermeyer, cadastré section C n° 74 et 75 pour respectivement 15 et 8678 m<sup>2</sup>, de l'ensemble immobilier centre commercial « Quais d'Ivry » à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**5/ DECIDE** d'adhérer à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, **APPROUVE** ses statuts, **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle et **PRECISE** que son montant s'élève pour l'année 2017 à 1 200 €.

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

Et **PREND ACTE** de la désignation des représentants de la Ville à l'assemblée générale de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine :

- Stéphane PRAT, adjoint au Maire,
- François PRESSET, agent territorial.

(affaire non sujette à un vote)

**6/ ACCORDE** le bénéfice de la protection fonctionnelle au Maire dans tous les aspects qu'elle recouvre et notamment la prise en charge des frais et honoraires engagés dans ce cadre.

(33 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 1 conseiller ne prend part au vote : M. BOUYSSOU)

**7/ APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'implantation du Théâtre des Quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne en préfiguration à la Manufacture des Œillets avec le groupement conjoint ROUBERT-RAVAUX-CLEMENT Architectes, mandataire.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**8/ APPROUVE** la convention de coopération des services du CeGIDD Ivry-Vitry et de Santé Info Solidarité-Animation dans le cadre de la prévention des infections sexuellement transmissibles et de la promotion de la santé sexuelle afin d'accompagner les usagers en lien avec le Centre Municipal de Santé.

(unanimité)

**9/ APPROUVE** la convention d'objectifs 2017 avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) et PRECISE que la Ville verse au CASC une subvention de 318 000 euros pour l'année 2017.

(unanimité)

**10A/ DECIDE**, à compter du 1er avril 2017, la création des emplois suivants :

- 2 emplois d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 emploi de rédacteur,
- 4 emplois d'attaché,
- 1 emploi d'animateur,
- 1 emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet,
- 2 emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet,
- 1 emploi d'agent de maîtrise,
- 1 emploi d'ingénieur en chef,
- 5 emplois d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 emploi d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants,
- 1 emploi de conseiller socio-éducatif.

Et DECIDE, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'attaché,
- 3 emplois de rédacteur,
- 2 emplois de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet,
- 1 emploi de technicien
- 1 emploi d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

(38 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**10B/ DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- 53 mois d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- 37,5 mois d'Agent social de 2<sup>ème</sup> classe,
- 3,5 mois d'Auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe,
- 16 mois d'Adjoint animation de 2<sup>ème</sup> classe,
- 5 mois d'Aide opérateur des activités physiques et sportives,
- 20 mois d'Educateur des activités physiques et sportives.

(38 voix pour, 1 voix contre : M. VERLIERE et 5 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**11/ FIXE**, pour l'année 2017, le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et les services.

(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, M. VERLIERE)

**12/ DECIDE** de revaloriser la rémunération des chirurgiens-dentistes, calculée par référence à l'annexe XII - émoluments hospitaliers des praticiens hospitaliers de l'arrêté du 15 juin 2016, en la fixant sur le 8ème échelon soit un taux de 35,93 € brut de l'heure, **PRECISE** que ce montant suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires et **FIXE** au 1er avril 2017 la date d'effet de la présente délibération.

(unanimité)

/ **PREND ACTE** des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 28 février 2017.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 00H30

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU